



EXPEDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'an Deux Mille Vingt-et-un

Et Le Quatorze Septembre

A partir de 13 h 58

A LA REQUETE DE :

L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (A.R.C.), Association régie par la Loi de 1901, sise 7, Rue de Thionville à PARIS XIXème arrondissement, agissant poursuites et diligences au nom de son représentant légal y domicilié en cette qualité.

LEQUEL M'EXPOSE :

« Que l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association requérante se tiennent ce jour, 14 Septembre 2021, dans ses locaux sis 7, Rue de Thionville à PARIS XIXème arrondissement.

Que de façon très exceptionnelle du fait de la pandémie de COVID, le vote desdites Assemblées se déroulera de façon non orale conformément à l'ordonnance 2020 – 321 du 25 Mars 2020 portant sur l'adaptation des règles.

Que le vote considéré pourra être effectué par courriel, par courrier et en ligne.

Que dans la volonté de faire sauvegarder ses droits, tant présents qu'ultérieurs, l'Association requérante souhaite que je me transporte sur place pour procéder à toutes constatations matérielles utiles relatives aux Assemblées considérées, et d'en dresser procès-verbal de constat. »

Elle me requiert à cet effet.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, soussigné, Maître Francis SADONE, Huissier de Justice Associé dans la Société Civile Professionnelle Pierre BENHAMOUR et Francis SADONE, Huissiers de Justice associés à la résidence de Paris XI^{ème} arrondissement, 109 et 111, Boulevard Voltaire,

Certifie m'être transporté ce jour, 14 Septembre 2021 à 13 h 58, 7, Rue de Thionville à PARIS XIX^{ème} arrondissement, dans les bureaux de l'A.R.C, requérante, et plus précisément dans la salle de réception en fond de local, où étant accueilli par :

- Monsieur Emile HAGEGE, directeur général de l'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE (A.R.C.),

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Dans cette assemblée sont présents :

- ✓ Monsieur Gérard ANDRIEUX, président de l'A.R.C. ;
- ✓ Monsieur Jean-Claude GENESTE ;
- ✓ Madame Elisabeth POIRIER ;
- ✓ Madame Marie-Paule DENIÉ.

Monsieur Gérard ANDRIEUX prend la parole à 14 h 01 et ouvre officiellement **l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association**.

Il présente le Bureau, déclarant les membres de celui-ci comme suit :

- ✓ **Monsieur Gérard ANDRIEUX, président de l'A.R.C. ;**
- ✓ **Madame Elisabeth POIRIER, vice-présidente de l'A.R.C. ;**
- ✓ **Madame Marie-Paule DENIÉ, secrétaire de l'A.R.C. ;**
- ✓ **Monsieur Jean-Claude GENESTE, trésorier de l'A.R.C.**

Monsieur Gérard ANDRIEUX procède à un exposé à haute voix les modalités de vote liées à la pandémie.

Monsieur Gérard ANDRIEUX expose :

« La convocation et le formulaire de vote par correspondance se situent dans la revue N°133 du troisième trimestre 2021 parue début Juillet de l'Association, et envoyés par courrier à tous les adhérents de l'ARC et de l'UNARC ,soit environ 13 700 adhérents.

Cette convocation se trouvant en page 42 et suivantes contient l'Ordre du jour, la notice de participation, le formulaire de vote, ainsi que les pouvoirs.

Les suffrages peuvent et ont pu s'exprimer de deux façons :



A. Par un formulaire de vote par correspondance en page 44, envoyé par courrier et par courriel à l'adresse suivante : ag2021@arc-copro.fr,

B. Par un lien spécifique internet Adhoc adressé par courriel à tous les adhérents,

étant précisé que la date limite de réception est fixée au 8 Septembre. »

Les votes ont été ensuite récapitulés et récupérés par la Société informatique en charge de la gestion des votes ; et récapitulés physiquement par les votes sous le format papier.

L'ensemble a été imprimé et placé dans cinq cartons classés par département.

Ces votes ont nécessité quatre jours de travail pour quatre personnes afin d'exprimer et de récapituler l'intégralité de ces votes sous la forme d'un tableau EXCEL en format papier. »

Ce tableau comprenant quinze pages m'est remis afin que je l'annexe à mon procès-verbal de constat.

Ce tableau EXCEL est intitulé « RESULTATS DES VOTES PAR COURRIER, PAR MAIL ET EN LIGNE ».

Sur ce tableau figurent des numéros d'adhérents, le nom ou l'adresse email, ainsi que le type de vote qui a été exprimé par question.

Je procède à seize sondages de façon aléatoire afin de vérifier si le vote repris sur la feuille EXCEL correspond au formulaire de vote qui a été imprimé.

Parmi ces seize sondages se trouvent les numéros suivants :

- ✓ 14 PC 19 534.
- ✓ 35 PC 32 206.
- ✓ 59 PC 31 208.
- ✓ 75 PC 02 22.
- ✓ 75 PC 23 861.
- ✓ 75 PC 29 582.
- ✓ 75 PC 39 39.
- ✓ 78 PC 18 558.
- ✓ 83 PC 28 580.
- ✓ 92 PC 24 939.
- ✓ 92 PC 31 816.
- ✓ 93 PC 13 018.
- ✓ 94 PC 24 709.



- ✓ 84 PC 96 03.
- ✓ 95 PI 86 43.
- ✓ 25 PC 18 504.

Pour ce faire à chaque numéro, j'ai demandé à ce qu'il me soit fourni les formats papier de ces votes et constaté qu'ils correspondaient en tous points à ceux repris sous format EXCEL.

Puis, Monsieur Gérard ANDRIEUX reprend la parole et exprime le vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le lisant à haute voix.

Il sera repris tel qu'il est dans la page N° 15 du format EXCEL.

Monsieur Gérard ANDRIEUX prend acte de cette Assemblée Générale Extraordinaire et la clôture à 15 h 20.

Suite à une pause, s'ouvre à 15 heures 30 l'Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur ANDRIEUX reforme le même bureau, avec les mêmes membres que ceux pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, soit :

- ✓ **Monsieur Gérard ANDRIEUX, président de l'A.R.C. ;**
- ✓ **Madame Elisabeth POIRIER, vice-présidente de l'A.R.C. ;**
- ✓ **Madame Marie-Paule DENIÉ, secrétaire de l'A.R.C. ;**
- ✓ **Monsieur Jean-Claude GENESTE, trésorier de l'A.R.C.**

Monsieur ANDRIEUX énonce à haute voix les résultats récapitulés sur la page N° 15 du format EXCEL.

Il procède à l'impression du procès-verbal qu'il a signé devant moi, et dont les exemplaires seront remis aux membres du Bureau.

A 16 heures 00, Monsieur ANDRIEUX clôture l'Assemblée Générale Ordinaire.

Telles sont mes constatations.

J'annexe au présent procès-verbal de constat :

Le tableau EXCEL des votes,

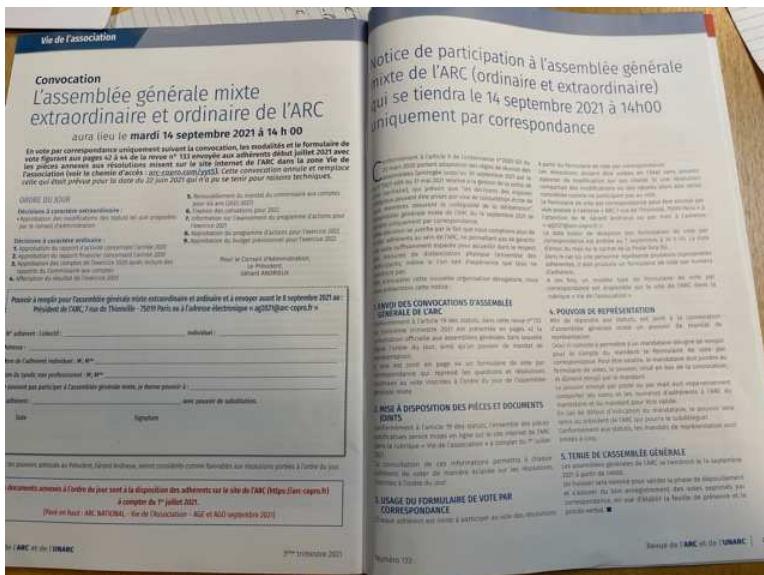
La revue de l'Arc et de l'Unarc,

Copie du lien spécifique internet Adhoc adressé par courriel à tous les adhérents,

Le procès-verbal des assemblées de ce jour.



Les photographies ci-dessous, prises ce jour sur les lieux par mes soins, illustrent les constatations qui précédent.





EN FOI DE QUOI J'AI FAIT ET DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Acte compris dans l'état déposé

*Au bureau de l'Enregistrement de PARIS XI^e
Pour le mois correspondant à la date de l'Acte*

*Maître Francis SADONE
Huissier de Justice Associé*

